



DOSSIER D'INSCRIPTION



US ANNECY-LE-VIEUX

CLASSE FOOTBALL
À HORAIRES AMÉNAGÉS
2025-2026



Collège Les Barattes
ANNECY



CONTACT :
CLASSE-FOOT@USAV.FR





SOMMAIRE

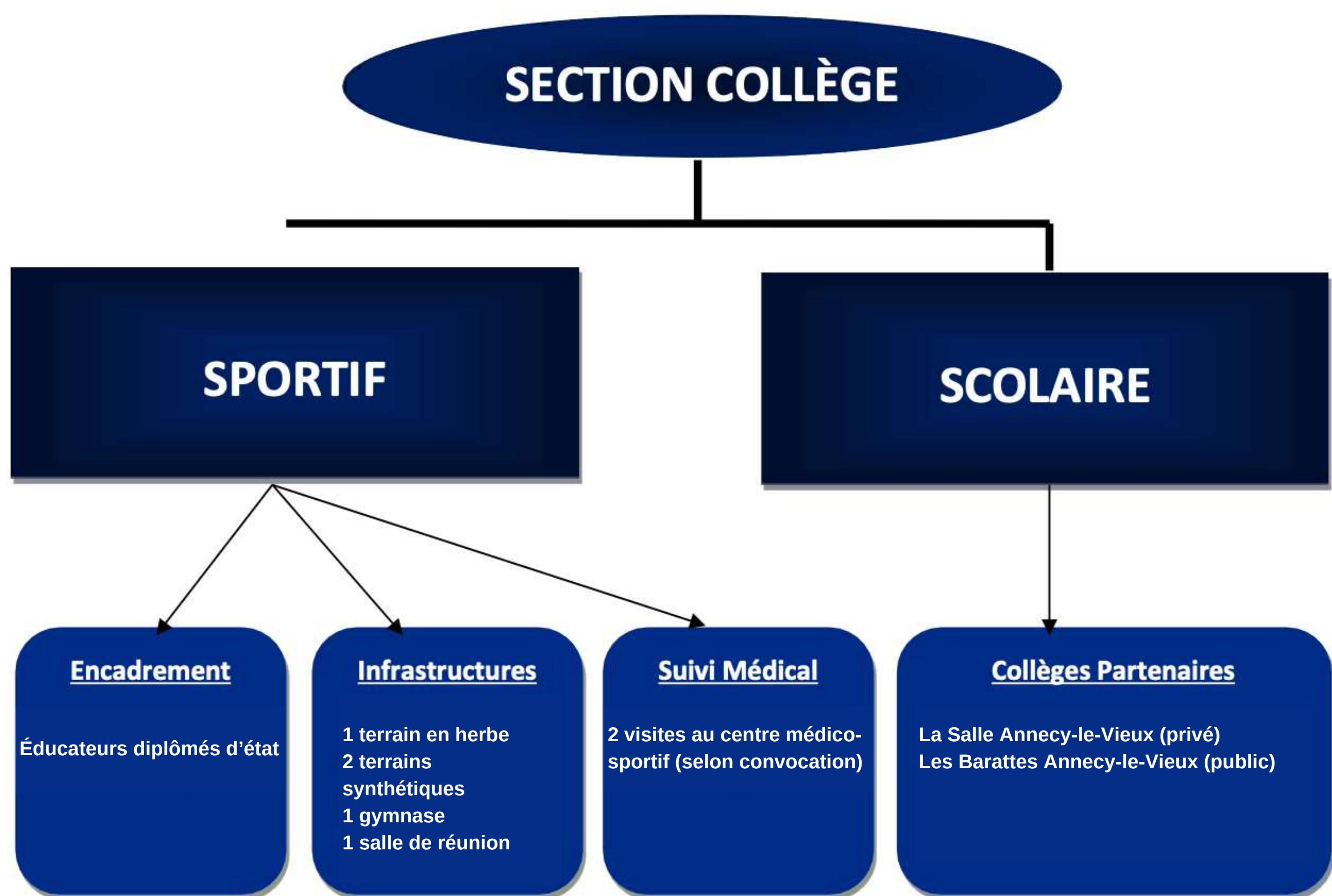
- 🏑 **Organisation & infrastructures**
- 🏑 **Classe foot : un double objectif**
- 🏑 **Organigramme technique**
- 🏑 **Candidature & procédure d'admission**
- 🏑 **Modalité d'inscription**

Une classe foot permet d'allier le projet scolaire avec le projet sportif en s'assurant que le collégien garde un bon équilibre entre les 2 projets.

Notre organisation respecte un cahier des charges établi par la Fédération Française de Football au niveau de l'encadrement, du suivi du jeune (scolaire, sportif, médical) et des aménagements horaires

Les promotions travaillent sur des cycles de 2 ans : 6ème/5ème et 4ème/3ème. Au terme des 2 ans, les joueurs doivent se représenter aux tests de sélection.

Chaque tranche d'âge est constituée d'un effectif allant de 14 à 18 joueurs au maximum.



ORGANISATION & INFRASTRUCTURES

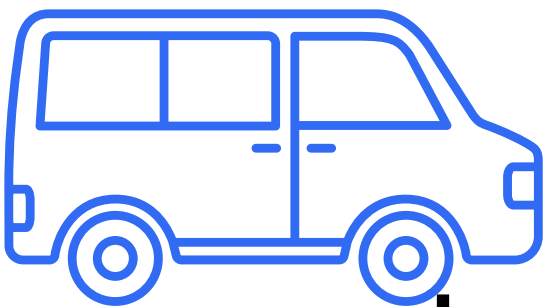


L'USAV est le club support.
Nous comptons plus de 600 licenciés de la catégorie U7 à vétérans.

Le club, dans sa politique de formation et de développement des jeunes a mis en place depuis 1993 avec l'aide de 2 structures scolaires, des classes à horaires aménagés au collèges de la 6ème à la 3ème.



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
6ème 5ème	15H50 -17H20 	15H50 -17H20 	Entraînement en club 	Entraînement en club 	Repos
4ème 3ème	Repos	15H50 -17H20 	Entraînement en club 	15H50 -17H20 	Entraînement en club 



Le transport des élèves sera assuré par le club à partir
de 15h15 tous les jours



OBJECTIF SCOLAIRE & ÉDUCATIF

- Développer son autonomie, plus particulièrement dans son organisation, pour allier études et sport, en particulier en ce qui concerne la planification de son travail personnel.
- Pratiquer leur sport de manière intensive sans empiéter sur leur vie scolaire grâce à l'aménagement de l'emploi du temps.
- Acquérir un savoir-être aussi bien en classe qu'au foot.



OBJECTIF SPORTIF

- Développer le goût de l'effort et les aider à mesurer les conséquences et les effets d'un travail suivi et régulier.
- Permettre aux jeunes d'accéder à une maîtrise des 4 facteurs de la performance : technique, tactique, athlétique et mental
- Permettre aux jeunes de progresser plus rapidement
- Possibilité d'ouverture sur le rôle d'arbitre ou éducateur, de gestionnaire de matériel...
- Améliorer le niveau de pratique de l'USAV et augmenter le niveau de compétences des meilleures joueurs ou joueuses, tout en préservant l'intégrité physique et la réussite scolaire.



LE LIEN COLLÈGE/STRUCTURE - SUIVI

- Le responsable de la Classe Football prend part aux conseils de classe des élèves de la section et attribue des appréciations trimestrielles
- Des échanges réguliers ont lieu avec les professeurs principaux et le professeur d'EPS en charge de la coordination avec le club affilié.
- Tout élève présentant des lacunes au niveau académique ou sportif, ou adoptant un comportement non satisfaisant, risque une exclusion de la section (décision prise par la commission d'admission).
- Les élèves s'engagent à assister à l'intégralité des cours d'EPS, à participer aux compétitions UNSS ou UGSEL, et à adopter un comportement exemplaire, en particulier lors des séances d'EPS (conformément à la Charte de la classe foot).
- En cas de redoublement, la situation de l'élève sera évaluée pour déterminer sa continuation dans la classe à horaires aménagés.

ORGANIGRAMME TECHNIQUE



David ULIANA

Responsable classe foot

Diplômé BEF



Émilie COGREL

Éducatrice

Diplômée BMF



Loïc CAMPANALES

Éducateur

Diplômé BMF



SÉLECTION AU NIVEAU SCOLAIRE

Examen du dossier scolaire par une commission présidée par le chef d'établissement et composée d'enseignants et de responsables sportifs qui aura lieu début mai 2025 .

NB : Le passage en classe supérieure au niveau scolaire sera validé par le conseil de classe et au niveau sportif par les éducateurs en charge de la classe football.



DÉROGATION & AFFECTATION

Une demande de dérogation de la carte scolaire est obligatoire pour les élèves résidant hors du secteur du **collège des Barattes**. Formulaire à demander à l'établissement d'origine ou inspection académique

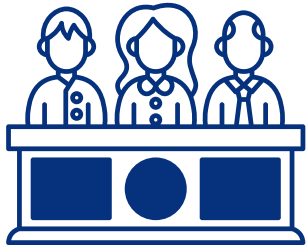
Dans le volet 2, cadre F : cocher la case « Autres motifs » et joindre un courrier explicatif précisant que votre enfant souhaite intégrer le collège des Barattes dans le cadre du partenariat entre la classe à horaires aménagés foot du collège et l'USAV.

Les élèves qui choisissent le **collège de la Salle** doivent solliciter un rendez-vous avec le chef d'établissement au plus vite.



SÉLECTION AU NIVEAU SPORTIF - ÉPREUVES

- **6ème / 5ème** - Mercredi 23 avril de 9h00 à 12h00 : Tests physiques et techniques (jonglages 30 30 20, vitesse, conduite de balle, détente horizontale) – matchs à effectifs réduits et match à effectif global. Intervention de cadres et éducateurs du District de Haute-Savoie et Pays de Gex et du club support (U.S. Annecy-Le-Vieux).
- **4ème / 3ème** - Mercredi 23 avril de 14h00 à 17h00 : Tests physiques et techniques (jonglages 50 50 50, vitesse, conduite de balle, détente horizontale) – matchs à effectifs réduits et match à effectif global. Intervention de cadres et éducateurs du District de Haute-Savoie et Pays de Gex et du club support (U.S. Annecy-Le-Vieux).



JURY FOOTBALL

Le jury sera présidé par le Conseiller Technique Fédéral ou un de ses représentants et composé d'éducateurs Brevetés d'État, membres de la Commission Technique du District, des éducateurs du club support et des coordinateurs des collèges



ADMISSION

Après le concours football, un classement des joueurs(es) présent(e)s sera établi. Ce classement sera transmis au Jury d'admission qui se réunira mai 2024 pour examiner chaque dossier retenu suite au concours sportif.

[Pour vous inscrire : cliquez ici](#)

Les documents d'inscription à envoyer :

- Photocopie lisible des bulletins scolaires des deux premiers trimestres de l'année 2024/2025
- Photocopie recto-verso de la licence de football de la saison en cours.
- Une photo d'identité
- Un chèque de 20€ pour les frais d'inscription administratif
- Un chèque de 280€ pour la cotisation annuelle "Classe Football", à l'ordre de l'US Annecy-le-Vieux (rendu si l'enfant n'est pas accepté à la classe football)

**La date retour du dossier est fixée au
9 avril 2025**

**US ANNECY-LE-VIEUX CLASSE FOOTBALL
6 RUE DU PRÉ VERNET - ANNECY-LE-VIEUX
74940 ANNECY**

